

Paris, le 4 mai 2007

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le présent descriptif est établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

I - Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat

L'autorisation de rachat par la société de ses propres actions sera soumise à l'assemblée générale mixte du 11 mai 2007, en sa 5^{ème} résolution.

II - Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par la société

Au 30 avril 2007, le nombre d'actions détenues de façon directe et indirecte s'élève à 112 839, représentant 0,23 % du capital social. Les actions détenues résultent de la mise en œuvre du contrat de liquidité décrit au § VI.

III - Objectifs du présent programme de rachat

Les objectifs du présent programme de rachat d'actions sont :

- l'annulation par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi et conformément à l'autorisation sollicitée de l'assemblée générale des actionnaires le 11 mai 2007 (7^{ème} résolution) ;
- l'attribution aux salariés et mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi (options d'achat d'actions, participation des salariés, attribution gratuite d'actions, etc.) ;
- honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- dans la limite de 5 % du capital, la conservation et la remise en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, par voie d'offre publique ou autrement ;
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Sequana Capital par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

IV - Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximal d'achat

Le présent programme concerne les actions de la société Sequana Capital (ISIN FR 0000063364) cotées à la bourse Euronext Paris Compartiment A. Le pourcentage maximal de rachat proposé à l'assemblée mixte du 11 mai 2007 est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation des achats. Compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à ce jour et sans tenir compte des actions déjà détenues, cette limite représente 4 911 973 actions, soit en considérant le prix maximal d'achat autorisé, un montant théorique maximal de € 147 359 190.

Le prix maximal d'achat est fixé à € 30 par action de € 1,50 de valeur nominale.

V - Durée du programme

Il est proposé à l'assemblée générale du 11 mai 2007 de fixer la durée maximale de ce programme de rachat d'actions à dix-huit mois à compter de l'autorisation donnée par l'assemblée des actionnaires expirant en tout état de cause à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

VI - Contrat de liquidité

Sequana Capital a signé le 15 juin 2006 avec la société Exane, prestataire de services d'investissement, un contrat de liquidité conforme à la charte professionnelle de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF le 22 mars 2005. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction et n'a pas été dénoncé à ce jour.

Ce contrat a pour but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions de la société Sequana Capital sur le marché Euronext Paris et un montant de 4 millions d'euros a été affecté à cet effet.

VII - Bilan du précédent programme

Bilan des opérations réalisées du 15 juin 2006 au 30 avril 2007

<u>Pourcentage de capital auto-détenu au 30 avril 2007 :</u>	0,23 %
<u>Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :</u>	-
<u>Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2007 :</u>	112 839
<u>Valeur comptable du portefeuille au 30 avril 2007 :</u>	€ 2 569 433,49
<u>Valeur de marché du portefeuille au 30 avril 2007 :</u>	€ 2 547 904,62

	Achats ⁽¹⁾	Ventes/Transferts ⁽¹⁾	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	367 643	254 804	-	-
Cours moyen de la transaction	€ 21,58	€ 22,31	-	-
Montants	€ 7 934 061,42	€ 5 684 211,86	-	-

⁽¹⁾ Flux bruts cumulés

